

ARRÊTÉ Nº 168/2025

Circulation Interdite Stationnement Interdit Boulevard de Préval Du 30 Octobre au 19 Décembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EMENDA en date du 17 octobre 2025 d'interdire la circulation sur le boulevard de Préval pour des travaux de construction du réseau de chaleur urbain.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux concernant la construction du réseau de chaleur urbain, la circulation et le stationnement au droit du chantier seront interdits du 30 octobre au 19 décembre 2025.

ARTICLE 2 : la circulation sera maintenu en demi-chaussée pour permettre l'accès aux commerces.

<u>ARTICLE 3</u>: Une déviation sera mise en place par la rue de la Violette.

<u>ARTICLE 4</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EMENDA.

<u>ARTICLE 5</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EMENDA.

Fait à QUÉVERT, le 21/10/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ